



**PRÉFET  
DE SAINT-PIERRE  
ET MIQUELON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Consultation du public – projet de reconstruction du barrage de la Vigie**

Saint-Pierre, le 3 mai 2022

Une consultation du public par voie électronique est organisée du 19 mai 2022 au 20 juin 2022. Elle concerne la demande d'autorisation environnementale, portée par la collectivité territoriale de Saint-Pierre et Miquelon, du projet de reconstruction du barrage de la Vigie sur la commune de Saint-Pierre, portée par la SPL Archipel Aménagement pour le compte de la Collectivité Territoriale et délivrée par le préfet de Saint-Pierre et Miquelon.

#### **Composition du dossier mis à disposition**

Le dossier complet mis à disposition du public pour sa participation comprend :

- la note de présentation,
- le dossier de demande d'autorisation environnementale avec son résumé non technique,
- la décision au cas par cas de l'autorité environnementale,
- les avis réglementaires,
- le dossier technique PRO,
- le porter à connaissance de la phase de vidange et de déconstruction,
- la procédure de mise en eau.

#### **Consultation du dossier**

Pendant cette période, le public pourra :

- consulter le dossier sous format électronique à l'adresse suivante :  
<http://www.saint-pierre-et-miquelon.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/reconstruction-du-barrage-de-la-Vigie>
- formuler ses observations à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-numerique.fr/reconstruction-du-barrage-de-la-Vigie>
- demander la mise à disposition sur support papier, sur demande expresse formulée au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation fixé, présentée aux coordonnées suivantes : [misen.dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr](mailto:misen.dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr)  
Le demandeur sera alors informé de la date et de l'heure auxquelles la consultation sur support papier pourra s'effectuer.